



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VIERZON-SOLOGNE-BERRY

10 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil communautaire dûment convoqué quatre mars deux mil vingt-deux
s'est réuni Salle du Conseil au 2 rue Blanche Baron à Vierzon (18100) sous la présidence de Monsieur
François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Jill GAUCHER

Présents :

Commune de Dampierre-en-Graçay

Henri LETOURNEAU

Commune de Foëcy

Laure GRENIER-RIGNOUX, Nelly ROUER-FOURNET

Commune de Genouilly

Sylvie SEGRET-DESCROIX

Commune de Graçay

Chantal BERTHET, Michel ARCHAMBAULT

Commune de Massay

Jacques PESKINE, Chantal BERGER

Commune de Méry-sur-Cher

-

Commune de Neuvy/Barangeon

Marie-Pierre CASSARD, Bernard BAYARD

Commune de Nohant-en-Graçay

-

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

-

Commune de St-Hilaire-de-Court

-

Commune de St-Laurent

Fabien MATHIEU

Commune de St-Outrille

Alain LEBRANCHU

Commune de Thénieux

Delphine PIETU

Commune de Vierzon

François DUMON, Frédéric DUPIN, Djamila KAOUES, Fabien BERNAGOUT, Boris RENE, Solange MION, Jill GAUCHER, Corinne OLLIVIER, Sabine MOREVE, Céline MILLERIOUX, Philippe FOURNIE, Thibault LHONNEUR, Franck MICHOUX, Pascal LATESSA,

Commune de Vignoux/Barangeon

Jacques TORU

Commune de Vouzeron

Zitony HARKET

Absents excusés :**Commune de Foëcy**

Stéphane SOUBIE pouvoir à Laure GRENIER-RIGNOUX

Commune de Méry-sur-Cher

Amanda GRIMONT pouvoir à Jill GAUCHER

Commune de Nohant-en-Graçay

Jean-Marc PETIT

Commune de St-Georges-sur-la-Prée

Jean-Marc DUGUET pouvoir à Alain LEBRANCHU

Commune de St-Hilaire-de-Court

Jany GIBERT

Commune de Vierzon

Nicolas SANSU	pouvoir à	François DUMON
Hayate DADSI	pouvoir à	Philippe FOURNIE
Mélanie CHAUVET	pouvoir à	Solange MION
Toufik DRIF	pouvoir à	Fabien BERNAGOUT
Wendelin KIM	pouvoir à	Thibault LHONNEUR
Yann GODARD	pouvoir à	Pascal LATESSA

Maryvonne ROUX

Cécile CHANGEUX

Bénédicte MASSICARD

Laurent DESNOUES

Commune de Vignoux/Barangeon

Pascale DESGUIN

Corinne TORCHY pouvoir à Marie-Pierre CASSARD

Philippe BULTEAU

ORDRE DU JOUR

DEL22/025	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL22/026	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL22/027	FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2022
DEL22/028	FINANCES - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES - BUDGET PRIMITIF 2022
DEL22/029	FINANCES - BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES - BUDGET PRIMITIF 2022

- DEL22/030 FINANCES - BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - BUDGET PRIMITIF 2022**
- DEL22/031 FINANCES - BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) - BUDGET PRIMITIF 2022**
- DEL22/032 FINANCES - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX 2022**
- DEL22/033 FINANCES - FINANCEMENT DE LA COMPETENCE GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS) - DETERMINATION ET NOTIFICATION DU PRODUIT 2022 DE LA TAXE GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY**
- DEL22/034 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE THENIOUX, MERY/CHER, SAINT-LAURENT - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL20/155 DU 16 JUILLET 2020**
- DEL22/035 ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY AU PORTAIL « VIGIFONCIER » DE LA SAFER DU CENTRE**
- DEL22/036 TOURISME ET CONGRES – GITE LA FEUILLARDERIE A VOUZERON - ADHESION A L'ASSOCIATION « LE RELAIS DES GITES DE FRANCE DU CHER »**
- DEL22/037 TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISMEADHESION A L'OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV)**
- DEL22/038 TOURISME ET CONGRES — SITE DE LA MAISON DE L'EAU - ADHESION AU GROUPE DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES ET HISTORIQUES DE SOLOGNE (GRAHS)**
- DEL22/039 INSERTION – FORMATION – ECONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2022 - CHANTIERS D'INSERTION – OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION C2S (REGIE DE TERRITOIRE DU PAYS DE VIERZON)**
- DEL22/040 INSERTION – FORMATION – ECONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE - CONTRAT DE VILLE PROGRAMMATION 2022 - ACCOMPAGNEMENT VERS LA CREATION D'ENTREPRISE DANS UN ESPACE TEST SECURISE - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OREC 18 (ORGANISATION RESSOURCES EMPLOI COMPETENCES 18)**
- DEL22/041 INSERTION – FORMATION – ECONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE - CONTRAT DE VILLE PROGRAMMATION 2022 – ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNERABLES VERS L'ACCES A L'EMPLOI - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LAASSO (LIEN ASSOCIATIF POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS)**
- DEL22/042 INSERTION – FORMATION – ECONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2022 – MOBILISATION VERS L'EMPLOI DES FEMMES DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VIERZON - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CIDFF (CENTRE D'INFORMATION DU DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES)**
- DEL22/043 INSERTION – FORMATION – ECONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE - CONTRAT DE VILLE PROGRAMMATION 2022 – DEVELOPPEMENT D'UNE ADOSPHERE POUR LES 11-17 ANS - LIEU DE RENCONTRES, DE DECOUVERTES, D'EXPERIMENTATIONS D'EMANCIPATIONS ET DE PARTICIPATIONS - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AJCV (ASSOCIATION DES JEUNES CREATEURS VIERZONNAIS)**

- DEL22/044** INSERTION – FORMATION – ECONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2022 - MISE EN ŒUVRE D’ACTIONS CREATRICES DE LIEN SOCIAL ET PROFESSIONNELLES A DESTINATION DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VIERZON - OCTROI D’UNE SUBVENTION A L’ASSOCIATION ASER (ASSOCIATION SOLIDARITES EMPLOIS RURAUX)
- DEL22/045** INSERTION – FORMATION – ECONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE - CONTRAT DE VILLE PROGRAMMATION 2022 - ACCOMPAGNEMENT VERS LA CREATION D’ENTREPRISE DANS UN ESPACE TEST SECURISE - OCTROI D’UNE SUBVENTION A L’ASSOCIATION SOLEN ANGELS
- DEL22/046** DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES L’IMMOBILIER D’ENTREPRISE ET A LA CREATION D’EMPLOI » - OCTROI D’UNE SUBVENTION A LA SCI MOREIRA
- DEL22/047** DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION A L’EIRL « ATELIER JENNIF’HAIR »
- DEL22/048** ECONOMIE - ZAC DU VIEUX-DOMAINA A VIERZON (18100) – SOCIETE SBDR – ANNULLATION DE LOYERS
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président propose la modification de l’ordre du jour, comme suit :

- **Ajout d’une délibération**

DEL22/049 CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE POUR LE FINANCEMENT D’OPERATIONS HUMANITAIRES D’URGENCE REpondant AUX BESOINS URGENTS DE LA POPULATION UKRAINIENNE

Le Conseil communautaire, à l’unanimité, approuve la modification de l’ordre du jour comme mentionné ci-dessus.

DEL22/025 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l’article L5211-10,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l’arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, et n°2020-1620 du 22 décembre 2020,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

Je vous rends compte des décisions que j'ai été amené à prendre :

DP22/001 PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'ASSOCIATION « LA MAISON DE L'OASIS »

Il a été décidé :

- de mandater l'association « La Maison de l'Oasis » auprès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et notamment pour les communes de Dampierre-en-Graçay, Genouilly, Graçay, Massay, Méry-sur-Cher, Nohant-en-Graçay, Saint-Georges-sur-la-Prée, Saint-Hilaire-de-Court, Thénioux, Saint-Outrille, afin d'apporter un service de proximité en amenant les prestations d'un Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) dans les communes pré-citées au plus près des familles,
- d'approuver les termes de la convention entre l'association « La Maison de l'Oasis » et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, soit un montant total s'élevant à 4 427,50 €, (35 séances de 5 heures : 126,50 €),
- de signer ou d'autoriser la Vice-Présidente chargée de la Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, à signer la présente convention, y compris les éventuels avenants,
- de mandater les factures trimestriellement,
- d'inscrire la dépense au budget 2022,

DP22/002 ECONOMIE – PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE - CESSIION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE LAVATRANS

Il a été décidé :

- d'approuver la cession par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la Société LAVATRANS ou à toute personne morale venant s'y substituer, d'un terrain d'une surface de 4 720m² à prendre sur la parcelle cadastrée section AH 372, sise Parc Technologique de Sologne à Vierzon, moyennant le prix de 61 360€ HT, soit 13€ HT le m²,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer l'acte en la forme authentique de vente à venir ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP22/003 CONVENTION DE REFACTURATION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE PAR L'ARS-CVL(AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE) DE CERTAINS FRAIS ENGAGES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY AU TITRE DU FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE VACCINATION « COVID-19 » INSTALLE AU CENTRE DE CONGRES DE VIERZON

Il a été décidé :

- de solliciter auprès de l'Agence de Santé Centre-Val de Loire la prise en charge de certains frais engagés par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry au titre du fonctionnement du Centre de Congrès de Vierzon mis à disposition pour la vaccination « Covid 19 »,
- d'approuver les termes de la convention entre l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, convention prenant effet le 1^{er} janvier 2021 et s'achevant le 31 décembre 2021,
- de signer ladite convention et tout avenant y afférent,
- d'inscrire la recette au budget.

DP22/004 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL - ELABORATION DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché au bureau d'études ENERGIES DEMAIN – 75010 PARIS pour un montant de 49 850,00 € HT, soit 59 820,00 € TTC.
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP22/005 TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION DU MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE STRATEGIQUE VISANT A DEFINIR UN SCHEMA D'AMENAGEMENT DE BOUCLES CYCLOTOURISTIQUES – ANNULATION DE LA DECISION DU PRESIDENT N°DP21/084 DU 28 JUIN 2021

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché à la SARL TRACES TPI – 71100 TOURNUS, pour un montant total de 19 745,00 € HT, soit 23 694,00 € TTC et se décomposant ainsi :
 - 30 % à la signature de la convention : 5 923,50 € HT, soit 7 108,20 € TTC
 - 20 % à la fin de la phase 1 de l'expertise : 3 949,00 €, soit 4 738,80 € TTC
 - 50 % à la fin de la phase 2 de l'expertise : 9 872,50 € HT, soit 11 847,00 € TTC
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

DP22/006 ENFANCE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE – CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ET D'UN PLAN MERCREDI

Il a été décidé :

- d'approuver la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi,
- d'approuver les termes de la convention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, la Préfecture du Cher, la Caisse d'Allocations Familiales du Cher et l'Education Nationale du Cher, convention prenant effet le 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 3 ans et reconduite tacitement pour la même durée,
- de signer ou d'autoriser la Vice-Présidente en charge de l'Enfance, Petite Enfance, Jeunesse à signer ladite convention et tout document y afférent (avenant...),
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget.

DP22/007 ECONOMIE – ZONE D'ACTIVITES « LES SABLONS » A NEUVY-SUR-BARANGEON - ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN A LA COMMUNE DE NEUVY-SUR-BARANGEON

Il a été décidé :

- d'approuver l'acquisition par la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry à la Commune de Neuvy-sur-Barangeon, d'environ 616 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section B 1386 d'une contenance de 2715 m² et d'environ 11 533 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section B 1387 d'une contenance de 33 210 m², sises Zone d'activités des Sablons, route de Vouzeron à Neuvy-sur-Barangeon, soit une superficie totale d'environ 12 249 m², moyennant le prix de 4,5 € le m², soit environ 55 120,50 € net vendeur,

- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer l'acte en la forme authentique de vente à venir ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

DP22/008 ECONOMIE – ZONE D'ACTIVITES « LES SABLONS » A NEUVY-SUR-BARANGEON – CESSIION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN A LA SOCIETE NEGRO

Il a été décidé :

- d'approuver la cession par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la SA NEGRO, d'environ 616 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section B 1386 d'une contenance de 2715 m² et d'environ 11 533 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section B 1387 d'une contenance de 33 210 m², sises Zone d'activités des Sablons, route de Vouzeron à Neuvy-sur-Barangeon, soit une superficie totale d'environ 12 249 m², moyennant le prix de 4,5 € le m², soit environ 55 120,50 € net vendeur,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer l'acte en la forme authentique de vente à venir ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP22/009 SERVICE TOURISME ET CONGRES – ACHAT DE NOUVEAUX PRODUITS LOCAUX DE VENTES - TARIFS DE VENTES HT DE PRODUITS LOCAUX EN VENTE AU SEIN DE LA BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} FEVRIER 2022

Il a été décidé :

- d'intégrer de nouveaux produits en provenance des producteurs ci-après :
 - Moulin de Coulon
 - Domaine Portier
 - Pâtes Favre
 - Cibèle
 - Maison Chauveau
 - Arthur et Lola
 - Croquets de Charost
 - Cocoripop
 - Miel Bonnet
 - 3 sens
 - Bourriche aux appétits
 - Domaine Tarin
- d'appliquer les tarifs présentés dans le tableau ci-annexé à compter du 1^{er} février 2022,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget du Service Tourisme et Congrès.

DP22/010 REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE RURALE – PROGRAMME 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2022

Il a été décidé :

- d'approuver le programme de travaux de voiries rurales 2022 défini ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

ETAT - DETR/DSIL	143 598,52 € (35 %)
COMMUNAUTE DE COMMUNES	266 682,98 € (65 %)

2, rue Blanche Baron – BP 10232 – 18100 VIERZON –
Tél : 02 48 71 35 78 – Fax : 02 48 71 71 31 – Mail : contact@cc-vierzon .fr

- de solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 143 598,52 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP22/011 CIDE – PEPINIERE D'ENTREPRISES ANTOINE DE SAINT EXUPERY – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE AMASCOL

Il a été décidé :

- d'approuver la convention d'occupation précaire entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et la société AMASCOL, moyennant un loyer d'un montant mensuel de 243,18€ HT soit 291,81 € TTC prenant effet le 1^{er} février 2022 et ayant pour échéance le 31 janvier 2026,
- d'exonérer le loyer durant les 3 premiers mois à compter du 1^{er} février 2022 pour se terminer au 30 avril 2022,
- de signer la convention d'occupation précaire ci-annexée, et ses éventuels avenants,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DP22/012 ECONOMIE – PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – ACQUISITION A LA VILLE DE VIERZON DES PARCELLES CADASTREES AL 495 ET 496, AH 430 ET 431 (PARTIE DU CHEMIN DE LA BIDAUDERIE)

Il a été décidé :

- d'acquérir auprès de la Ville de Vierzon les parcelles cadastrées AL n° 495 pour 607 m², AL n° 496 pour 866 m², AH n° 430 pour 459 m² et AH n° 431 pour 892 m², soit une superficie totale de 2 824 m², sises chemin de la Bidauderie, à Vierzon, moyennant le prix net vendeur de 36 712 €,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge de l'Economie à signer l'acte en la forme authentique de vente à venir ainsi que tout document y afférent,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

DP22/013 SERVICE TOURISME ET CONGRES – SITE DE LA MAISON DE L'EAU – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'EXPOSITION DU SITE DE LA MAISON DE L'EAU ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET MONSIEUR ET MADAME MILLET, POUR UNE EXPOSITION D'UN ENSEMBLE DE MOBILIERS, LUMINAIRES ET AUTRES CREATIONS ARTISANALES

Il a été décidé :

- d'autoriser Monsieur et Madame MILLET, à exposer leurs œuvres dans la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau, pour la période du 1^{er} mars 2022 au 30 avril 2022, périodes d'installation et de démontage prises en considération,
- d'approuver la convention de mise à disposition de la salle d'exposition du Site de la Maison de l'Eau entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Monsieur et Madame MILLET pour la période du 1^{er} mars 2022 au 30 avril 2022,
- de signer ou d'autoriser le Vice-Président en charge du Tourisme, Congrès et du Canal de Berry à Vélo à signer ladite convention et tous actes y afférents.

**DP22/014 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – MISSION D'INGENIERIE –
ETUDE VOLET IMPACTS FAUNE – FLORE – MILIEU NATUREL – CONTRAT AVEC LA SOCIETE THEMA
ENVIRONNEMENT**

Il a été décidé :

- de confier à la société THEMA ENVIRONNEMENT, la mission d'ingénierie pour l'étude du volet impacts-mesures faune-flore-milieu naturel sur le Parc Technologique de Sologne, pour un montant de 6 850 € HT soit 8 220 € TTC,
- de signer le contrat passé entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et la société THEMA ENVIRONNEMENT et tous les actes nécessaires y compris les éventuels avenants,
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

**DP22/015 ACCORD-CADRE DE SERVICES SOCIAUX ET D'INSERTION – MARCHÉ SUBSEQUENT N°2 – CHOIX DU
PRESTATAIRE**

Il a été décidé :

- d'attribuer le marché subséquent n°2 à l'association C2S SERVICES pour un montant de 808,32 € HT, soit 808,32 € TTC,
- de signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché subséquent, y compris les éventuelles modifications en cours d'exécution,
- d'inscrire la dépense au budget correspondant.

**DP22/016 ENFANCE, PETITE ENFANCE, JEUNESSE – CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS
INTERCOMMUNAL SUR LA COMMUNE DE VOUZERON – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA
DETR/DSIL 2022**

Il a été décidé :

- d'approuver la construction d'un accueil de loisirs intercommunal sur la commune de Vouzeron,
- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

ETAT - DETR/DSIL	500 000,00 € (34,71 %)
(50% sur une assiette éligible de 1 000 000 € HT)	
REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	100 000,00 € (6,94 %)
DEPARTEMENT DU CHER	152 373,90 € (10,58 %)
CAF DU CHER	500 000,00 € (34,71 %)
COMMUNAUTE DE COMMUNES	188 093,47 € (13,06 %)
(20% du montant total des financements apportés par des personnes publiques)	
- de solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 500 000 €,
- de signer tous les actes nécessaires ainsi que tous les documents émanant à cette demande,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

**DEL22/026 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR DELEGATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L5211-10,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,

Vu la loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique,

Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n° 2020-1387 du 29 octobre 2020, et n°2020-1620 du 22 décembre 2020,

Vu les statuts de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry,

**DB22/001 SERVICE COMMUN « INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS » – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET CHAQUE COMMUNE MEMBRE SOUHAITANT ADHERER**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver le projet de convention entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et chaque commune adhérente au service commun qui prendra effet dès sa notification pour une durée indéterminée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties soussignées
- d'approuver les dispositions financières et la clé de répartition des charges résultant de l'activité du service instructeur,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Urbanisme à signer la convention avec les communes membres qui souhaitent adhérer et tous les avenants pouvant modifier ladite convention.

**DB22/002 TOURISME ET CONGRES - SITE DE LA MAISON DE L'EAU – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LA
ROUTE JACQUES CŒUR - OPERATION PASS PRIVILEGE JACQUES COEUR**

Rapporteur : Jacques TORU

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire a décidé :

- d'approuver la convention de partenariat entre l'association « La Route Jacques Cœur » et la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry, pour l'adhésion à l'opération « Pass Privilège », prenant effet le 1^{er} janvier 2022 et ayant pour terme le 31 décembre 2022, moyennant une cotisation annuelle forfaitaire de 100 euros,
- de fixer selon les termes de ladite convention, un tarif préférentiel pour la visite du Moulin de la biodiversité du site de la Maison de l'Eau, aux détenteurs du Pass Privilège Route Jacques Cœur, défini comme suit :

- Adulte : 4 € TTC,
 - Enfant 6 à 14 ans inclus : 1,50 € TTC
- d'autoriser le Site de la Maison de l'Eau, selon les termes de ladite convention, à acheter à l'association « La Route Jacques Cœur », des Pass Privilège « Route Jacques Cœur », au tarif préférentiel de 1,50 € TTC,
 - d'autoriser le Site de la Maison de l'Eau, selon les termes de ladite convention, à vendre des Pass Privilèges Route Jacques Cœur à ses visiteurs, au tarif de 5,00 € TTC,
 - d'inscrire les dépenses et recettes au Budget du Service Tourisme et Congrès.

**DEL22/027 FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
VOTE DU BUDGET PRINCIPAL (50)**

Le Président,

Considérant que le projet de budget a été arrêté à la somme globale de **35 252 663,30 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	11 474 745,89 €
- FONCTIONNEMENT	23 777 917,41 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter le Budget Primitif 2022 par chapitre avec une présentation fonctionnelle,
- de verser aux Budgets annexes une subvention d'équilibre de :
 - **827 239,57 €** au budget annexe Tourisme et Congrès
 - **488 467,38 €** au budget annexe des Zones d'Activités.
- d'évaluer le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à **5 143 831,00 €**.

Vote :

Approuvé à la majorité (38 voix pour) – 1 Abstention

DEL22/028 BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES - BUDGET PRIMITIF 2022

Le Président,

Considérant que le projet de budget a été arrêté à la somme globale de **2 964 569,84 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	2 164 576,24 €
- FONCTIONNEMENT	799 993,60 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter, par chapitre le budget primitif 2022 du budget annexe des Zones d'Activités de la Communauté de communes de Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à la majorité (38 voix pour) – 1 Abstention

DEL22/ 029 BUDGET ANNEXE TOURISME ET CONGRES - BUDGET PRIMITIF 2022

Le Président,

Considérant que le projet de budget a été arrêté à la somme globale de **1 898 394,35 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	599 617,71 €
- FONCTIONNEMENT	1 298 776,64 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter, par chapitre le budget primitif 2022 du Budget Annexe Tourisme et Congrès de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL22/ 030 BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - BUDGET PRIMITIF 2022

Le Président,

Considérant que le projet de budget a été arrêté à la somme globale de **81 050,29 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	6 245,53 €
- FONCTIONNEMENT	74 804,76 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter par chapitre, le budget primitif 2022 du Budget Annexe SPANC de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

**DEL22/031 BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS
(GEMAPI) - BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Président,

Considérant qu'ainsi présenté, ce projet de budget a été arrêté à la somme globale de **409 026,89 €** équilibré par section comme suit :

- INVESTISSEMENT	145 900,40 €
- FONCTIONNEMENT	263 126,49 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver et de voter, par chapitre le budget primitif 2022 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL22/032 FINANCES - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – VOTE ET NOTIFICATION DES TAUX 2022

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les 16 communes de la Communauté de communes Vierzon-Sologne Berry à 12 % pour 2022,
- de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 9 % pour les « écarts » sur la commune de Vierzon pour 2022.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL22/033 FINANCEMENT DE LA COMPETENCE GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS) - DETERMINATION ET NOTIFICATION DU PRODUIT 2022 DE LA TAXE GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 238 000,00 € pour l'année 2022,
- de notifier la présente délibération aux services fiscaux.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL22/034 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE THENIOUX, MERY/CHER, SAINT-LAURENT - ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL20/155 DU 16 JUILLET 2020

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- de modifier la délibération n° DEL20/155 du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a procédé à l'élection de six représentants titulaires et six représentants suppléants pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Thénieux, Méry-sur-Cher, Saint-Laurent au titre du Service Public d'Assainissement Non Collectif,
- de procéder à l'élection d'un représentant titulaire pour siéger auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Thénieux, Méry-sur-Cher, Saint-Laurent.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

A l'issue des opérations de vote :

- **Madame Sophie BLANCHARD** a été élue représentante titulaire pour siéger auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Thénieux, Méry-sur-Cher, Saint-Laurent.

DEL22/035 URBANISME – ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY AU PORTAIL « VIGIFONCIER » DE LA SAFER DU CENTRE

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'adhérer auprès de la SAFER du Centre afin de permettre aux communes adhérentes d'accéder gratuitement au portail « VIGIFONCIER » et d'approuver les termes de la convention de partenariat, précisant les conditions d'intervention de la SAFER du Centre, convention qui prendra effet à la date de signature de ladite convention avec pour échéance le 31 décembre 2026,
- d'approuver le montant du forfait annuel fixé à 3 042 € HT,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée et tous les documents y afférents,
- d'inscrire les dépenses aux budgets.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

**DEL22/036 TOURISME ET CONGRES – GITE LA FEUILLARDERIE A VOUZERON - ADHESION A L'ASSOCIATION
« LE RELAIS DES GITES DE FRANCE DU CHER »**

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à l'association « le Relais des Gîtes de France du Cher » pour l'année 2022, pour un montant annuel de 250 € TTC,
- d'inscrire la dépense au budget Service Tourisme et Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

**DEL22/037 TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME ADHESION A L'OFFICE DU COMMERCE ET DE
L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV)**

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à l'association « OCAV » pour un montant annuel de 50 € TTC, adhésion renouvelable chaque année par tacite reconduction,
- d'inscrire la dépense au budget Service Tourisme et Congrès.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

**DEL22/038 TOURISME ET CONGRES - SITE DE LA MAISON DE L'EAU - ADHESION AU GROUPE DE RECHERCHES
ARCHEOLOGIQUES ET HISTORIQUES DE SOLOGNE (GRAHS)**

Rapporteur : Jacques TORU

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'adhérer à l'association « Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne » pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- d'inscrire au budget Tourisme et Congrès 2022 le montant annuel de l'adhésion, soit un montant de 48 €.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

**DEL22/039 INSERTION – FORMATION – ECONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE - CONTRAT DE VILLE -
PROGRAMMATION 2022 - CHANTIERS D'INSERTION – OCTROI D'UNE SUBVENTION A
L'ASSOCIATION C2S (REGIE DE TERRITOIRE DU PAYS DE VIERZON)**

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de 30 000 € à l'association C2S (Régie de territoire du Pays de Vierzon), dans la programmation 2022 au titre de la Politique de la Ville,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote :

**Approuvé à la majorité (37 voix pour) –
2 non participations au vote (Céline MILLERIOUX – Hayate DADSI)**

**DEL22/040 INSERTION – FORMATION – ECONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE - CONTRAT DE VILLE -
PROGRAMMATION 2022 - ACCOMPAGNEMENT VERS LA CREATION D'ENTREPRISE DANS UN ESPACE
TEST SECURISE - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OREC 18 (ORGANISATION
RESSOURCES EMPLOI COMPETENCES 18)**

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de 6000 € à l'association OREC 18 ((ORGANISATION RESSOURCES EMPLOI COMPETENCES 18), dans la programmation 2022 au titre de la Politique de la Ville,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote :

**Approuvé à la majorité (38 voix pour) –
1 non participation au vote (Jean-Marc DUGUET)**

DEL22/041 INSERTION – FORMATION – ECONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2022 - ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VULNERABLES VERS L'ACCES A L'EMPLOI - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LAASSO (LIEN ASSOCIATIF POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS)

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de 1500 € à l'association LAASSO (Lien Associatif pour faciliter l'Accès aux Soins), dans la programmation 2022 au titre de la Politique de la Ville,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL22/042 INSERTION – FORMATION – ECONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2022 – MOBILISATION VERS L'EMPLOI DES FEMMES DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VIERZON - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CIDFF (CENTRE D'INFORMATION DU DROIT DES FEMMES ET DES FAMILLES)

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de 1 000 € à l'association CIDFF (Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles), dans la programmation 2022 au titre de la Politique de la Ville,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL22/043 INSERTION – FORMATION – ECONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2022 – DEVELOPPEMENT D'UNE ADOSPHERE POUR LES 11-17 ANS - LIEU DE RENCONTRES, DE DECOUVERTES, D'EXPERIMENTATIONS D'EMANCIPATIONS ET DE PARTICIPATIONS - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AJCV (ASSOCIATION DES JEUNES CREATEURS VIERZONNAIS)

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de 1000 € à l'association AJCV (Association des Jeunes Créateurs Vierzonnais), dans la programmation 2022 au titre de la Politique de la Ville,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL22/044 INSERTION – FORMATION – ECONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2022 – MISE EN ŒUVRE D'ACTIIONS CREATRICES DE LIEN SOCIAL ET PROFESSIONNELLES A DESTINATION DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE VIERZON - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASER (ASSOCIATION SOLIDARITES EMPLOIS RURAUX)

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de 1000 € à l'association ASER (Association Solidarités Emplois Ruraux) , dans la programmation 2022 au titre de la Politique de la Ville,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL22/045 INSERTION – FORMATION – ECONOMIE SOLIDAIRE ET SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2022 – ACCOMPAGNEMENT VERS LA CREATION D'ENTREPRISE DANS UN ESPACE TEST SECURISE - OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLEN ANGELS

Rapporteur : Frédéric DUPIN

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de 300 € à l'association SOLEN ANGELS, dans la programmation 2022 au titre de la Politique de la Ville,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette subvention,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL22/046 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDES L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET À LA CRÉATION D'EMPLOI » - OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA SCI MOREIRA

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de 4 300 € à la SCI MOREIRA dans le cadre du dispositif « Aides à l'immobilier et à la création d'emplois »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Economie à signer la convention ci-annexée et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, l'entreprise individuelle Romain MOREIRA et la SCI MOREIRA,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à la majorité (38 voix pour) – 2 absentions

DEL22/047 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DISPOSITIF « AIDE EN FAVEUR DES TPE » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'EIRL « ATELIER JENNIF'HAIR »

Rapporteur : Boris RENE

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de 3 137,90 € à l'EIRL Atelier Jennif'Hair dans le cadre du dispositif « Aide en faveur des TPE »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Economie à signer la convention d'attribution à venir et ses éventuels avenants entre la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'EIRL Atelier Jennif'Hair,
- d'inscrire la dépense au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à la majorité (38 voix pour) – 2 absentions

DEL22/048 ZAC DU VIEUX-DOMAIN A VIERZON (18100) – SOCIETE SBDR – ANNULATION DE LOYERS

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'annuler les loyers émis par la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry à la Société SBDR du 1^{er} juillet 2020 au 30 novembre 2021 pour un montant de 49 872,47 €
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget de l'exercice.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

**DEL22/049 CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE POUR LE FINANCEMENT D'OPERATIONS HUMANITAIRES
D'URGENCE REpondant AUX BESOINS URGENTS DE LA POPULATION UKRAINIENNE**

Le Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une contribution exceptionnelle de 10 000 € pour le financement d'opérations humanitaires répondant aux besoins urgents de la population ukrainienne,
- d'autoriser le Président à financer tous les achats nécessaires permettant de venir en aide à la population ukrainienne et d'apporter un soutien financier aux associations caritatives ainsi que les communes de la Communauté de communes qui s'inscrivent dans cette démarche de solidarité internationale,
- d'inscrire la dépense au budget 2022.

Vote :

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

Fait à Vierzon, le 16 mars 2022

Le Président,



François DUMON